



## CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT ET LE CENTRE SOCIOCULTUREL DU PARC

**Objet : Soutien financier dans le cadre  
du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - année 2013**

**ENTRE** les soussignés :

**La Communauté d'Agglomération de Niort**, ci-après dénommée la CAN, représentée par Geneviève GAILLARD, Présidente en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté du 24 juin 2013,

*d'une part,*

**Et le Centre Socioculturel du Parc**, Rue de la Tour Chabot, 79000 NIORT, ci-après dénommé l'association, représenté par Andrée TESSON, Présidente, directement habilitée à cet égard par délibération du Conseil d'Administration,

*d'autre part.*

### **IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, volet Santé, la CAN apporte un soutien financier au projet « Santé bien être » porté par l'association.

#### **ARTICLE 2 : MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE PARTENARIAT**

##### ***2.1 - Par l'association***

Les objectifs de l'action sont de :

- Favoriser la rencontre entre les publics
- Permettre l'accès aux soins de santé
- Faciliter l'accès aux services culturels, sociaux, de santé
- Développer et valoriser les savoirs-être en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, d'activité physique
- Développer une meilleure estime de soi

##### ***2.2 - Par la Communauté d'Agglomération de Niort***

Cette action s'inscrit dans le cadre des orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) au titre de l'année 2013. C'est pourquoi, après avis du Comité Technique, la CAN apporte son soutien à l'association, à hauteur de trois mille euros (3 000 €).

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130624-C70-06-2013-12-  
CC  
Date de télétransmission : 30/07/2013  
Date de réception préfecture : 30/07/2013

### **ARTICLE 3 : MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ACTION**

L'encadrement de l'action, l'accueil du public sur chaque journée ou demi-journée sont réalisés par les acteurs du collectif santé-bien être. Le collectif est garant des objectifs généraux du projet et de la mise en œuvre opérationnelle de l'action :

- la référente famille du CSC du parc
- l'animatrice adulte du CSC du parc
- 3 référents RSA du CCAS
- 1 animateur de l'association Vent d'Ouest
- 1 animateur IREPS

Un temps de réunion avec les intervenants « bilan/projection » est prévu entre chaque module par le collectif. Un temps de bilan sur l'année est prévu en décembre réunissant collectif/intervenant/participants.

Cinq journées déclics thématiques seront organisées durant l'année. Elles se décomposent comme suit :

- Jeudi matin
  - Choix du menu
  - Achats au marché, récolte au jardin
- Vendredi matin
  - Préparation du repas
- Vendredi midi
  - Partage du repas
- Vendredi après midi
  - Une thématique spécifique.

L'objectif, qui y est associé, est travaillé en fil conducteur pendant toute la durée du projet et de façon plus importante à la veille de l'action avec les participants.

| <b>Les journées Déclics</b>   | <b>Objectifs</b>   | <b>Contenu du vendredi après-midi</b>  | <b>Intervenants + collectif</b>  |
|---|--|--|--|
| <b>Journée mobilité<br/>7/8 mars</b>  | Dépasser une appréhension de l'activité physique                               | Vélo/Marche  | Animateur Jardin Vent d'ouest<br>Educateur sportif Vent d'ouest              |
| <b>Journée bon plan<br/>16/17 mai<br/>(santé, astuces du quotidien, jardin)</b> | - valoriser les habitudes de vie<br>- favoriser l'expression des savoirs faire | Echange entre les participants sur les bons plans : travail sur post-it                                    | Diététicienne<br>Animateur jardin vent d'ouest                               |
| <b>Journée des 5 sens<br/>13/14 juin</b>  | - redécouvrir des sensations oubliées<br>- développer les bonnes postures      | Balade de plein air, toucher, repérer des sons, des odeurs   | Diététicienne<br>Pédagogue du mouvement                                      |
| <b>Journée ville/campagne<br/>26/27 sept</b>                                    | - vivre une activité physique sans effort<br>- être dans le calme              | 26/09 matin Balade en forêt<br>27/09 Echange avec une personne des transports de l'agglomération niortaise | Diététicienne<br>Service TAN<br>GODS   |
| <b>Journée image de soi<br/>28/29<br/>novembre</b>                              | - Se réapproprier son corps  | Automassage main, visage<br>Travail autour des couleurs  | (projet CUCS déposé par ACS centre-ville<br>Socio-esthéticienne<br>Coiffeuse |

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130624-C70-06-2013-12-CC  
Date de télétransmission : 30/07/2013  
Date de réception préfecture : 30/07/2013

- Public(s) cible(s) : les adultes de 25 ans et plus
- Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : 20 à 30 personnes
- Lieu(x) de réalisation : Quartier de la Tour Chabot-Gavacherie
- Date de mise en œuvre prévue : à partir de janvier 2013
- Durée de l'action : 12 mois
- Méthode d'évaluation prévue pour l'action :

L'association propose de recueillir les indicateurs suivants :

Pour les participants

- Echange entre participants
- Echange avec les intervenants
- Retour positif sur la journée, mots clés associés au bien être
- Participer à plusieurs journées dé clic

Pour les acteurs

Les journées dé clics, nouveau support de discussion avec l'utilisateur

Utiliser le contenu des journées comme une porte d'entrée sur différents sujets liés à la santé de l'utilisateur

L'association s'engage également à compléter la fiche évaluation fournie par le service Cohésion Sociale et Insertion jointe en annexe.

#### **ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT**

Le versement de la subvention sera effectué par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association. En cas de réalisation partielle de l'action, le montant du soutien sera revu proportionnellement.

#### **ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT**

##### ***5.1 - Utilisation de l'aide***

L'association s'engage à utiliser la subvention de la CAN exclusivement pour l'action « Santé bien être ».

##### ***5.2 - Valorisation***

L'association s'engage à préciser le soutien de la CAN lors de toute démarche de communication verbale, écrite et audiovisuelle qu'elle aura initiée ou pour laquelle elle aura été sollicitée. Par ailleurs, un représentant de la CAN sera invité aux points presse que pourrait décider l'association.

La signature graphique du CUCS en vigueur devra être utilisée sur les supports écrits.

#### **ARTICLE 6 : CONTROLE DE L'UTILISATION DE L'AIDE**

L'association produira à la CAN les documents suivants :

- Les documents comptables établis conformément au plan comptable officiel : compte de résultat, bilan, budget prévisionnel. Sur ces documents figureront toutes les aides directes ou indirectes de la CAN. L'association produira le rapport général sur les comptes annuels qui devront être certifiés par la Présidente, le Trésorier et deux administrateurs.

|   |
|---|
| Accusé de réception en préfecture<br>079-247900806-20130624-C70-06-2013-12-<br>CC<br>Date de télétransmission : 30/07/2013<br>Date de réception préfecture : 30/07/2013 |
|---|

- Un bilan quantitatif et qualitatif des activités réalisées sur les supports de documents remis par le service Cohésion Sociale, Insertion (cf. fiche bilan jointe en annexe)
- Un descriptif des objectifs pour la ou les années à venir
- Un exemplaire des supports de communication

L'association s'engage à fournir à la Présidente de la CAN un bilan financier ainsi qu'un compte-rendu d'exécution finale au terme de l'opération.

**ARTICLE 7 : DATE D'EFFET**


La présente convention prend effet dès sa notification par la CAN à l'association, faisant mention de la date de transmission au représentant de l'État dans le département.

**ARTICLE 8 : RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

Le non-respect de l'une ou l'autre disposition de la présente convention par l'association entraînera sa résiliation pure et simple après une mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet sous un délai de 15 jours.

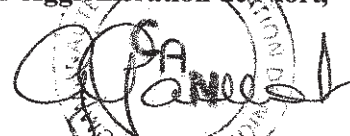
Fait à Niort, le 2 juillet 2013

La Présidente du  
Centre Socioculturel du Parc



CSG du Parc  
Rue de la Tour Chabot  
79000 NIORT  
Tél : 05 49 79 10 00 / Fax : 05 49 79 01 84  
Antoine LESSON

La Présidente de la Communauté  
d'Agglomération de Niort,



Geneviève GAILLARD

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20130624-C70-06-2013-12-  
CC  
Date de télétransmission : 30/07/2013  
Date de réception préfecture : 30/07/2013